



COMMUNIQUE

AFFAIRE LACTALIS : les responsabilités d'Emmanuel BESNIER, Président Directeur Général et de l'Etat sont indéniables !

Du fait d'une contamination d'un lait pour bébés de la marque LACTALIS, des nourrissons, dont plusieurs ont été hospitalisés, ont été atteints de la salmonellose.

Ensemble, nos organisations tiennent tout d'abord à exprimer leur soutien et leur solidarité aux familles concernées.

Nos organisations affirment que les responsabilités des salariés de l'entreprise de LACTALIS ne sauraient être engagées, pas plus que celles des agents de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes et du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Des conditions de travail dégradées, les externalisations et la précarité sous toutes ses formes, la recherche effrénée d'un profit maximal constituent des réalités sociales qui expliquent ce désastre.

De plus, l'entreprise impose aux salariés le lavage des machines en fin de poste alors qu'il devrait être effectué par des équipes dédiées et formées.

Par ailleurs, la question de la réalité et de la qualité des contrôles qui devraient être effectués depuis l'arrivée du lait jusqu'à son conditionnement est posée.

La pratique seule de l'autocontrôle porte toutes les défaillances d'aujourd'hui.

Dans le même temps, force est de constater que les réformes initiées par les pouvoirs publics, plus particulièrement sous les mandats de Nicolas Sarkozy et de François Hollande, que le Gouvernement actuel entend poursuivre et aggraver au titre du chantier « action publique 2022 », ont généré une désorganisation et une perte d'efficacité du service public mise en œuvre par la DGCCRF et le ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

La désorganisation territoriale de ces services publics, l'amputation et l'insuffisance des moyens qui leur sont alloués, les plans pluriannuels de suppressions d'emplois font que le scandale LACTALIS n'a pas été empêché.

Pour ces mêmes raisons, différentes enseignes de la grande distribution ont pu laisser à la vente des produits qu'ils savaient pourtant contaminés avant que l'Etat ne demande, trop tardivement, leur retrait total.

Dans un tel contexte, nos organisations entendent apporter toutes leurs contributions afin que les responsabilités d'Emmanuel BESNIER, Président Directeur Général de Lactalis et de l'Etat soient reconnues officiellement et que des mesures soient prises de réparation, d'une part, et de prévention, d'autre part.

Nos organisations ont pris acte des plaintes d'ores et déjà déposées.

L'association des consommateurs salariés INDECOSA-CGT se constituera partie civile.

Dès à présent, nos organisations demandent à être auditionnées par la commission d'enquête parlementaire mise en place au sujet du scandale LACTALIS.

Elles porteront des propositions sur les solutions qui doivent être apportées.

Cela passe notamment par une autre conception du rôle, de la place, de la reconnaissance et des pouvoirs des salariés dans les entreprises.

Cela passe également par une meilleure organisation et des moyens alloués aux services publics, plus particulièrement ceux chargés des missions de contrôle.

Cela passe par la conception que l'on peut avoir de ce service public, aujourd'hui tiré vers plus de conseils et de services aux entreprises, vers du contrôle de second niveau laissant le quotidien du contrôle à des acteurs privés, plutôt que vers le maintien d'une surveillance neutre et qualitative de la part des pouvoirs publics.

Cela passe enfin par des droits et des moyens alloués aux associations de consommateurs.

Montreuil, le 31 janvier 2018

Contacts :

Martine Sellier, Présidente INDECOSA-CGT
m.sellier.indecosa@cgt.fr : 01 55 82 84 05

Christophe Delecourt, Union Fédérale des Syndicats CGT de l'Etat (UFSE-CGT)
ufse@cgt.fr : 01 55 82 77 56

Julien Huck: Fédération nationale agroalimentaire et forestière - CGT
fnaf@fnaf.cgt.fr: 01.55.82.84.45